

**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Oron  
tenue le lundi 10 décembre 2012 à la salle du Château à Oron-le-Châtel**

**Présidence :** M. Alain Maibach  
**Scrutateurs :** M. Pierre-André Maillefer  
M. Jean-Pierre Mathieu  
**Secrétaire :** Mme Lorraine Bard

**Le Président du Conseil, Monsieur Alain Maibach, ouvre la dernière séance de l'année du conseil communal de la commune d'Oron à 20h00. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères, aux Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Puis le Président s'adresse aux représentants de la presse: Mme Decker pour le Régional, M. Grandsimon pour le Courrier et M. Fernandez pour le Messenger.**

<b>Ordre du jour</b>
----------------------

1. Appel
2. Assermentation de M. Ferreira Gabriel (en remplacement de Mme Grandchamp)
3. PV de la séance du 24 septembre 2012
4. Communication du bureau
5. Appel pour la création d'un groupe de travail pour définir le principe des commissions thématiques
6. Communication de la Municipalité
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 24/2012  
*Règlement du Conseil Communal*
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 25/2012  
*Crédit pour la réalisation d'études sectorielles et d'implantation à Oron-la-Ville*
9. PREAVIS MUNICIPAL N° 26/2012  
*Choix d'une salle de réunion pour les séances du Conseil Communal*
10. PREAVIS MUNICIPAL N° 27/2012  
*Budget 2013*
11. PREAVIS MUNICIPAL N° 28/2012  
*Fusion des groupements forestiers de la Haute-Broye et Jorat-Moudon en un nouveau groupement forestier Broye-Jorat*
12. PREAVIS MUNICIPAL N° 29/2012  
*Crédit complémentaire pour l'aménagement de pavillons scolaires à Oron-la-Ville*
13. PREAVIS MUNICIPAL N° 30/2012  
*Ecoteaux – Aménagement du centre du village*
14. Divers et propositions individuelles

## Appel

- 55 Conseillers sont présents sur 69. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

## Assermentation de M. Ferreira Gabriel

Lecture par le Président de la prestation de serment.

M. Ferreira Gabriel accepte et devient ainsi officiellement membre du Conseil.

56 Conseillers sont présents après cette assermentation.

## Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2012

- Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal. Des remerciements sont formulés par le Président à l'attention de la secrétaire du Conseil pour la tenue du PV, qui sera archivé tel quel.

## Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** annonce les démissions des membres suivants : Mme Martine Grandchamp, remplacée par M. Gabriel Ferreira qui vient d'être assermenté, ainsi que deux démissions qui prendront effet au 31 décembre 2012, il s'agit de Messieurs Jean-Jacques Piretti et Raymond Casselini.
- La Commission des finances va changer de Président au 1<sup>er</sup> janvier 2013, M. Christian Budry reprendra la place de M. Fabrice Chollet, la COFIN pratiquant une présidence tournante.
- Comme indiqué dans un courriel du 12 novembre 2012, seuls les documents du budget, le rapport de gestion et le rapport sur les comptes seront envoyés par courrier postal. Pour tous les autres documents, sauf indications contraires, il faudra aller les télécharger sur le site internet de la commune avec l'accès sécurisé de chacun. Le Président rappelle en conséquence aux membres l'importance d'indiquer tout changement d'adresse postale ou courriel à la secrétaire du Conseil.
- Le 25 novembre 2012, le bureau a fonctionné comme bureau électoral; tout s'est bien déroulé. Le Président indique également que les heures d'ouverture du bureau de vote pour 2013 seront modifiées: de 9h à 10h le dimanche matin avec dernière levées des boîtes aux lettres 10h.

## Appel pour la création d'un groupe de travail pour définir le principe des commissions thématique

- **Le Président du Conseil** donne une brève introduction sur les commissions thématiques; il indique que le bureau du Conseil souhaite réunir un groupe de travail pour établir un règlement et présenter des thèmes qui seront ensuite présentés au premier Conseil de l'année 2013. Il informe que cette séance d'organisation et de planification est agendée au 15 janvier 2013 à 20h, à Palézieux-Gare (salle de la Gare, ancienne salle garderie Cendrillon). Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la secrétaire du Conseil à la fin de cette séance.

## Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic**, souhaite la bienvenue aux Conseillers et à la Presse. Il annonce que la distribution des sapins de Noël aura lieu les 12 et 14 décembre 2012 au local de la voirie à Oron-la-Ville de 16h à 18h; ces informations sont visibles sur le site internet de la commune ainsi que dans un article paru dans le journal le Courrier. Des indications sur les horaires de fin d'année et de l'administration communale de la déchetterie ont aussi été données via ces supports.

## PREAVIS MUNICIPAL N° 24/2012 Règlement du Conseil Communal

- **Le Président du Conseil** passe d'entrée la parole à M. Schwaar.
- **M. Jean-Luc Schwaar** informe que la nouvelle loi sur les communes vient d'être révisée et a paru dans la FAO mardi dernier. Suite à ces changements, le projet de règlement du Conseil Communal doit être modifié. Il dépose une motion d'ordre afin de faire les modifications nécessaires sur le règlement du Conseil Communal puis le resoumettre à la commission ad' hoc.
- **Le Président du Conseil** indique qu'il n'est pas judicieux de voter ce soir sur le projet de règlement du Conseil Communal et il passe au vote sur la motion d'ordre.

**Résultat : la motion d'ordre de M. Schwaar de renvoyer en commission l'étude du règlement du Conseil communal est accepté à l'unanimité.**

## PREAVIS MUNICIPAL N° 25/2012 Crédit pour la réalisation d'études sectorielles et d'implantation à Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis.
- **M. Jean-Luc Kissling**, Président de la commission ad' hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.

- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et indique, avant d'ouvrir la discussion, que la commission ad' hoc a formulé les amendements suivants :

Amendement 1 : d'inclure dans l'étude sectorielle de la requalification de la zone industrielle d'Oron-la-Ville, l'étude de l'ensemble du secteur, y compris la zone industrielle sise sur le territoire de la localité de Châtillens. Si nécessaire, la commission propose d'allouer un montant pour financer ce supplément d'étude, au maximum de frs. 20'000.-.

Amendement 2 : de demander à la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches utiles à l'élaboration d'un plan général d'affectation sur l'ensemble du territoire de la commune d'Oron.

- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, informe que l'amendement 1 peut-être retiré, car l'étude inclut Châtillens. Il pense qu'il est trop rapide d'établir un PGA (Plan général d'affectation) ou un Plan directeur communal. La Municipalité a choisi de travailler avec des « pièces de puzzle » dans l'aménagement en favorisant les PPA (Plan partiel d'affectation) en cours. Si une approche globale est entreprise, elle aura pour effet de bloquer tout ce qui est en cours. En tous les cas, le canton demande à ce que les PGA de toutes les communes soient révisés d'ici 2020-2022 et la Municipalité ne veut pas brûler les étapes. Il invite les membres à refuser l'amendement 2.
  - **Le Président du Conseil** informe que le plan d'affectation PPA est comme les pièces d'un puzzle qui donne l'image globale de l'aménagement d'une commune et qui s'appelle un PGA ou Plan général d'affectation; il demande confirmation à M. Sonnay si, selon la Municipalité, il faut retirer ces amendements.
  - **M. Olivier Sonnay, Municipal** confirme que oui.
  - **M. Jean-Luc Kissling** au sujet de l'amendement 1 sur l'étude sectorielle de Châtillens, l'idée était d'avoir une vue d'ensemble. Il informe que la commission retire l'amendement 1 : « d'inclure dans l'étude sectorielle de la requalification de la zone industrielle d'Oron-la-Ville, l'étude de l'ensemble du secteur, y compris la zone industrielle sise sur le territoire de la localité de Châtillens. Si nécessaire, la commission propose d'allouer un montant pour financer ce supplément d'étude, au maximum de frs. 20'000.- ».
- Pour le second amendement, il comprend le choix de la Municipalité, mais trouve qu'il n'y a pas de ligne conductrice. Il maintient cet amendement.
- **M. Markus Pichler** demande dans quel cadre l'étude de Châtillens va être faite.
  - **M. Olivier Sonnay, Municipal** : il s'agit du secteur en violet dans le préavis. Avec peut-être le futur déménagement de Norba, cela ne sera plus forcément une zone industrielle mais peut-être une zone commerciale. Il faut finaliser toutes ces planifications avant d'aller plus loin.
  - **M. Thierry Menétrey, Municipal**, appuie son collègue; il est très dangereux de se lancer un plan directeur ou dans un PGA. Il faut laisser à la Municipalité le temps de finaliser ce qui est commencé, comme par exemple le P+Rail de Palézieux qui est très important. Il rassure le Conseil en précisant que la Municipalité garde à l'esprit l'ensemble de la commune et ne se focalise pas sur un seul objet.
  - **M. Rémy Stuby** : comme des études sont en cours entre Oron-la-Ville et Palézieux, ce qui est normal car il s'agit des 2 pôles importants de notre commune, il faut d'abord finaliser ces études de faisabilité de Palézieux et Oron-la-Ville. Il est d'accord avec la Municipalité.
  - **M. Christian Bays** a entendu parler du probable départ de Norba, cela l'inquiète, il demande si la commune a pensé à valoriser ce terrain.
  - **M. Philippe Modoux, Syndic** répond que des négociations sont en cours avec Norba, car ils ont besoin de surface pour s'agrandir. Le canton soutient la commune dans sa planification. Il confirme qu'ouvrir un plan directeur pénaliserait notre commune.

- **M. Jean-Luc Kissling** indique que dans le rapport de sa commission, il n'y a pas de délai pour la commune, pour mettre en œuvre un plan directeur.
- **M. Philippe Demierre** est d'accord avec la commission ad' hoc et il propose de soutenir l'amendement 2.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : le plan directeur régional (échelle du district) sera terminé en 2016. Il est donc dangereux de se lancer dans un plan directeur communal qui risquerait d'être en porte à faux; il n'est fondamentalement pas contre l'amendement 2, mais il faudrait mentionner « en temps opportun ».
- **M. Frédéric Etter, Président de la COGEST** est d'avis qu'il s'agit de discussions pour pas grand-chose ! Il propose de refuser l'amendement 2.
- **Le Président du Conseil** demande à M. Kissling, si l'amendement 1 doit être retiré.
- **M. Jean-Luc Kissling** confirme que l'amendement 1 doit être retiré, mais garde l'amendement 2 : « De demander à la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches utiles à l'élaboration d'un plan général d'affectation sur l'ensemble du territoire de la commune d'Oron. »
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

**Amendement 2 de la commission ad'hoc : « De demander à la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches utiles à l'élaboration d'un plan général d'affectation sur l'ensemble du territoire de la commune d'Oron ».**

**Résultat : l'Amendement est refusé par 46 Non, 7 Oui et 3 Abstentions.**

**Il est passé au vote sur le préavis 25/2012**

**Résultat le Préavis 25/2012 est accepté à l'unanimité.**

<p><b>PREAVIS MUNICIPAL N° 26/2012</b>  <b>Choix d'une salle de réunion pour les séances du Conseil Communal</b></p>
--

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis.
- **Mme Anne-Cécile Uldry**, Rapporteuse de la commission ad' hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Edouard Fonjallaz** est surpris de se retrouver dans une autre salle ce soir, qui est plus spacieuse et cela change un peu la donne par rapport au préavis, aux travaux des commissions et à la décision qui doit être prise.
- **M Philippe Modoux, Syndic** : en effet, ce soir, il s'agit d'une séance test dans cette salle. L'association du château maintiendrait le même tarif que pour l'autre salle.
- **M. Jean-Paul Gremaud** a analysé la situation et ne veut pas revenir sur ce qui a déjà été indiqué juste avant. Il a eu un contact privé avec une personne de l'association, qui serait prête à offrir le chauffage à la commune (frs. 150.-). Ici il n'y pas de problème de place de parc et de plus, l'utilisation de cette salle serait moins coûteuse que ce qui est indiqué dans le rapport de la commission des finances.

- **M. Philippe Demierre** rejoint l'avis de M. Gremaud, car il faut investir de suite frs. 12'000.- pour la salle d'Ecoteaux et maintenant nous sommes bien installés dans cette salle.
- **Mme Anne-Cécile Uldry**, Rapporteuse de la commission ad' hoc, précise qu'effectivement si nous avons été dans cette salle depuis le début, il n'y aurait certainement pas eu de préavis !
- **M Fabrice Chollet, Président de la COFIN**, revient sur le rapport de la commission des finances et précise que le chiffre de frs. 4'000.- vient du préavis de la commune, le montant exact est de frs. 3'900.-
- **M. Rémy Stuby** : lorsqu'il y a une menace de départ, nous nous retrouvons dans une magnifique salle; en effet nous y sommes mieux assis, mais il y a des poutres qui nous empêchent de voir tout le monde et il manque l'aspect multimédia.
- **M. Markus Pichler** : nous nous retrouvons ce soir dans une salle nouvelle, avec le chauffage à fond, de la publicité en papier glacé sur les tables. Il trouve cela maladroit de la part de l'association du château qui aurait pu le faire plus tôt.
- **M. David Platel** : en effet, le multimédia sera nécessaire un jour et cela sera utile pour d'autres de l'installer dans la salle d'Ecoteaux; il est d'accord avec la commission ad' hoc, il accepte ce préavis.
- **M. Jean-Paul Gremaud** : « Emotionnellement », qui fait juste du premier coup ! L'association du château démontre ce soir, sa flexibilité.
- **M. Christophe Rebetez** : l'association du château a su réagir; l'aspect financier ne rentre pas en ligne de compte. Il soutient le château.
- **M. Pierre-André Maillefer** donne son avis technique de scrutateur : c'est beaucoup plus compliqué de compter les voix dans cette salle.
- **Le Président du Conseil** confirme que les piliers ne sont pas pratiques.
- **M. Jean-Paul Gremaud** indique que frs. 12'000.- pour 100 personnes, cela fait frs. 120.-, le mobilier par personne, cela ne va pas être de bonne qualité.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : les chaises sont déjà existantes à Ecoteaux; c'est un choix émotionnel ce soir que vous devez faire. La Commune verse annuellement frs. 10'000.- + frs. 2'000.- au fond culturel du Château.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

**Vote : le Préavis 26/2012, est accepté par 33 Oui, 22 Non et 2 Abstentions.**

<p><b>PREAVIS MUNICIPAL N° 27/2012</b> <b>Budget 2013</b></p>
---

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la COFIN pour le travail effectué et rappelle les amendements suivants :

Amendement 1 : Retirer la somme de frs. 40'000.- du compte 431.311.0 Achat de matériel, machines et véhicules, et de le passer ainsi à frs. 0.-

Amendement 2 : D'affecter le montant des taxes de raccordement EU + EC (compte 461.434.1) de frs. 100'000.-, aux investissements et ainsi d'utiliser cette somme comme un amortissement complémentaire du réseau d'égouts, d'épuration ou comme une affectation à un fond de réserve y relatif.

Amendement 3 : D'affecter le montant de la taxe de raccordement (service des eaux, compte 81.434.0) de frs. 120'000.- aux investissements et ainsi d'utiliser cette somme comme un amortissement du réseau d'eau ou comme une affectation à un fond de réserve y relatif.

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur le préavis et les amendements de la commission des finances.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** remercie la commission des finances pour son travail. Au sujet du premier amendement, selon art. 15 du règlement sur les Communes, nous pouvons investir jusqu'à frs 50'000.- sans faire un préavis. Pour la dépense en question, c'est un véhicule qui ne passe pas l'expertise, alors la commune doit le remplacer, c'est pourquoi elle l'a inscrit au budget. Pour le journal « Le Courrier », il s'agit d'un don, qui ne fait pas l'objet d'un amortissement. Pour la taxe des eaux, cela deviendrait compliqué car ce sont des comptes affectés à la TVA. Pour l'épuration, il faudrait ainsi augmenter la taxe. Il demande donc de refuser ces amendements.
- **M. Markus Pichler** : Compte no 51.352.0 Groupement scolaire, montant de frs. 2.6 millions; il est surpris de trouver le budget du groupement scolaire résumé en un seul compte et surtout un seul chiffre. Depuis le 1er janvier 2012, l'ancienne convention de l'établissement scolaire est caduque. Il n'existe donc aucune base qui légitime l'inscription des charges scolaires telles que présentées. Pour rappel, lors de la préparation de la fusion, le groupe de travail ad hoc avait rédigé une proposition de convention administrative pour régler la collaboration avec Essertes et Maraçon. Il apparaissait déjà à cette commission que la gestion financière et administrative serait intégrée à la gestion globale de la commune d'Oron. Elle prévoyait en accord avec la direction des écoles, d'intégrer le budget et la comptabilité des écoles dans le budget communal et de facturer la prestation scolaire aux communes d'Essertes et Maraçon. Il précise que le budget scolaire concerne pour environ frs. 2 millions les bâtiments scolaires, et pour frs. 600'000.- les transports. Se donner le temps de la réflexion sur l'organisation ne met donc pas en péril l'enseignement.

Il dépose l'amendement suivant : « Retirer la somme de frs 2,6 millions du compte 51.352.0 », de plus, il profite qu'il a la parole pour déposer un Postulat.

Postulat Pichler : Inviter la Municipalité à présenter un rapport sur l'organisation scolaire dans le sens des propositions faites par le groupe de travail « fusion - social école » et notamment le financement des écoles par la caisse communale (intégration du budget et de la gestion financière à la bourse communale).

- **Le Président du Conseil** indique que ce postulat sera développé ultérieurement (point 13b de l'ordre du jour).
- **M. Gérald Wist, Municipal** : la nouvelle organisation scolaire, qui avait été présentée au groupe de fusion et discutée au sein du groupe de travail, a été refusée par les communes d'Essertes et Maraçon. Une convention est en cours de préparation et sera présentée prochainement au Conseil Communal, alors que les comptes scolaires seront présentés à la commission des finances. Le gros du montant inscrit dans le budget correspond aux bâtiments et viennent ensuite les transports scolaires. La Commune est en négociation avec le canton, pour qu'il prenne en charge une bonne partie des frais de transports scolaire.
- **M. Markus Pichler** précise de mémoire, que la participation des communes de Maraçon et d'Essertes est seulement d'environ frs 400'000.- ; il se dit donc surpris que ce sont ces 2 communes qui décident du sort de la proposition de convention.
- **M. Gérald Wist, Municipal** : l'investissement pour les salles de classe a été voté dans les communes; il est vrai que la part de ces 2 communes n'est que d'environ 15%. Dans la future Convention, la Commune d'Oron sera majoritaire et elle intégrera la commission des finances pour plus de transparence.

- **M. Frédéric Etter, Président de la COGEST**, demande à M. Pichler ce qu'apporte ce postulat ?
- **M. Markus Pichler** : il demande de la transparence sur l'organisation scolaire entre les trois communes et que le conseil communal d'Oron soit en mesure de directement juger et valider les comptes scolaires.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** confirme qu'actuellement il y a une négociation entre 3 communes et que la convention n'est pas encore avalisée par le Canton; en tous les cas les communes de Maraçon et d'Essertes veulent avoir leur mot à dire.
- **M. Markus Pichler** précise qu'à l'époque le modèle de convention avait été transmis et validé par l'Etat de Vaud.
- **M. Frédéric Etter, Président de la COGEST** : si je comprends bien, frs. 2.6 millions seront retirés du budget mais pas remis ? Il précise qu'il a souvent participé au contrôle des comptes du groupement et que le Municipal en charge lui avait signifié que le Conseil communal n'avait pas à débattre sur les comptes ou la gestion de l'établissement, mais uniquement sur le contrôle des comptes.
- **M. Markus Pichler** : cela ne fait pas directement partie de la ligne du postulat, mais ce montant doit se retrouver dans la réponse de la Municipalité, c'est à dire compris dans un budget scolaire complet intégré dans le budget de la commune.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : ce postulat complique tout ! Nous ne sommes pas seuls à négocier. Il faut retirer ce postulat.
- **M. Frédéric Etter, Président de la COGEST** : dans l'ancienne commune d'Oron-la-Ville, il y avait un délégué de la commune ; qui est le délégué de la commune d'Oron ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, indique qu'il s'agit de M. Wist.
- **M. Christian Bays** demande si un conseil d'établissement existe ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, répond que pas encore.
- **M. Markus Pichler** est surpris que le conseil exécutif n'existe pas encore; il demande des explications.
- **M. Gérald Wist, Municipal** : cela ne se nomme plus conseil exécutif, mais bureau de référence; en ce qui concerne la Convention en préparation, il est prévu qu'il y aura une voix par tranche de 1'000 habitants; de ce fait la commune d'Oron sera ipso facto majoritaire.
- **M. Fabrice Chollet, Président de la COFIN** aborde un autre point : la COFIN a constaté qu'en ce qui concerne le nouveau pavillon scolaire, le loyer ne couvre pas les charges et qu'il s'agirait de l'ajuster.
- **M. Gérald Wist, Municipal** : le montant qui figure au budget a été mis alors que la Municipalité n'avait pas encore de chiffre précis du coût total de la construction; cela va être ajusté.
- **M. Markus Pichler** : que se passerait-il en cas de refus des communes de Maraçon et d'Essertes de la convention qui sera présentée au Conseil Communal ?
- **M. Gérald Wist, Municipal** : une convention a été établie en début d'année et il a fallu 6 mois pour avoir une réponse du canton. Il y aura encore quelques modifications, avant qu'elle puisse faire l'objet d'un préavis à ce Conseil.
- **M. Jean-Daniel Dind** : au sujet de la rubrique 17 « Sports », il demande si la commune n'a qu'un seul terrain de sport ?
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** : il y a le terrain de Montelly à Palézieux et celui de la Condémine à Oron-la-Ville; il faut ainsi aussi voir la ligne comptable 3525.315.0
- **M. Jean-Daniel Dind** est satisfait de cette réponse et espère que l'entretien sera fait correctement sur ces deux sites.



- **M. Philippe Modoux, Syndic**, précise que ces chiffres ont été additionnés entre tous les budgets des anciennes communes et qu'une erreur est possible.
- **M. Frédéric Chenevard**: Rubrique 315 « fond culturel », il est constaté une augmentation ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : la participation de la commune avait été sous-estimée.
- **M. Nicolas Daeppen** : Point 11.310.3 « frais communications, aide au journal le Courrier », il pose la question du pourquoi d'une aide au Courrier, et pas à un autre journal; il s'agit après tout d'une aide à une entreprise privée.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : ce journal a eu à un moment donné des difficultés; aujourd'hui, le but est d'en faire le journal du district et plusieurs communes y adhèrent déjà. Ce journal permet aussi à la Municipalité de faire passer des informations.
- **M. David Platel** : Point 3406 « Moulin du Clos à Ecoteaux », où en est cette vente ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : la vente n'est pas terminée; on est en attente de documents du canton, suite en particulier au morcellement de la parcelle.
- **M. Jean-Daniel Dind** dépose l'amendement suivant : rubrique 11.310.3 : « Aide au journal le Courrier » pour un montant de frs. 27'000.-, il demande à ce que ce montant de frs. 27'000.- soit retiré au profit par exemple d'un préavis.
- **M. Frédéric Chenevard** demande si c'est possible de joindre au budget le plan des dettes de la commune avec les taux ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond que concernant l'amendement cela ne va rien changer. Les documents demandés par M. Chenevard sont donnés à la commission des finances.
- **M. Markus Pichler** indique qu'il retire son amendement.
- **M. Christophe Rebetez** est « atterré » par la proposition de M. Dind; ce journal est important pour les sociétés locales et pour notre commune. C'est de la communication.
- **M. Jean-Daniel Dind** défend tout à fait les sociétés locales, mais il trouve que cela n'a rien à faire dans un budget.
- **M. Frédéric Etter, Président de la COGEST** : à l'époque cette aide avait déjà été étudiée et c'est un bon moyen, peu coûteux pour notre commune, pour faire passer des informations.
- **M. Abel Demiéville** : il comprend M. Dind, mais tout le monde est attaché à ce journal, même s'il trouve que sa gestion est un peu farfelue. Il demande à la Municipalité de négocier le coût de parution.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : la commune a déjà bien négocié les coûts avec le journal Le Courrier qui par ailleurs transmet maintenant systématiquement ses comptes annuels. Le choix de la Municipalité est de mentionner ce montant dans le budget.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

**Amendement Dind : « Supprimer l'aide au Journal le Courrier, d'un montant de frs. 27'000.- »**

**Résultat : l'Amendement est refusé par 46 Non, 4 Oui et 6 Abstentions.**

**Amendement 1 de la commission des finances : « Retirer la somme de frs. 40'000.- du compte 431.311.0 Achat de matériel, machines et véhicules, et de le passer ainsi à frs. 0.- ».**

**Résultat : l'Amendement 1 est refusé par 46 Non, 6 Oui et 4 Abstentions.**

**Amendement 2 de la commission des finances : « D'affecter le montant des taxes de raccordement EU + EC (compte 461.434.1) de frs. 100'000.-, aux investissements et ainsi**

**d'utiliser cette somme comme un amortissement complémentaire du réseau d'égouts, d'épuration ou comme une affectation à un fond de réserve y relatif. »**

**Résultat : l'Amendement 2 est refusé par 29 Non, 13 Oui et 13 Abstentions.**

**Amendement 3 de la commission des finances : « D'affecter le montant de la taxe de raccordement (service des eaux, compte 81.434.0) de frs. 120'000.- aux investissements et ainsi d'utiliser cette somme comme un amortissement du réseau d'eau ou comme une affectation à un fond de réserve y relatif. »**

**Résultat : l'Amendement 3 est refusé par 24 Non, 18 Oui et 12 Abstentions.**

**Il est passé au vote sur le préavis 27/2012.**

**Résultat : le Préavis 27/2012 est par 54 Oui et 1 Absention.**

**PREAVIS MUNICIPAL N° 28/2012**  
**Fusion des groupements forestiers de la Haute-Broye et Jorat-Moudon en un nouveau groupement forestier Broye-Jorat**

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis.
- **M. Florian Meyer**, Président de la commission ad' hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis, la parole n'est pas demandée, il passe au vote.

**Résultat : le Préavis 28/2012 est accepté par 54 Oui et 1 Abstention.**

**PREAVIS MUNICIPAL N° 29/2012**  
**Crédit complémentaire pour l'aménagement de pavillons scolaires à Oron-la-Ville**

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis.
- **Mme Laurence Bellon**, Présidente de la commission ad' hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Frédéric Etter, Président de la COGEST**, a un goût amer avec ces pavillons, car la somme est là ! et il y a chaque fois des excuses pour ce dépassement. A l'avenir, il souhaite que la Municipalité en parle bien avant, car il s'agit quand même d'un dépassement de 20%.
- **M. Thierry Menétray, Municipal** assume l'entière responsabilité du dépassement de budget, mais ce dossier n'a pas été facile. Il est content d'avoir pu ouvrir les classes dans les délais, qui étaient très courts. Il admet qu'il n'a pas pensé au couvert du pavillon et il anticipera pour les années à venir.
- **M. Frédéric Etter, Président de la COGEST**, comprend bien que cela n'est pas facile, mais il demande comment la Municipalité va agir une prochaine fois ?

- **M. Thierry Menétrey, Municipal** : il a toujours averti la COFIN lors d'un éventuel dépassement de budget. Pour la suite, il espère pouvoir établir des préavis et qu'il n'y aura pas de préavis dans l'urgence.
- **M. Christophe Rebetez** soutient M. Menétrey, car cela n'est pas facile.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, est content de ces classes et du travail accompli.
- **M. Frédéric Etter, Président de la COGEST** : ce n'est pas du passé dont il veut parler, mais bien du futur en prévoyant des préavis mieux élaborés.
- **M. Emmanuel Pechin** demande qu'elle est la responsabilité de la commune en cas d'accident, notamment du fait que des enfants peuvent monter sur le toit; ce point a été soulevé dans le rapport de commission ad' hoc.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** : tout été mis en œuvre pour éviter un accident. Il voit mal comment empêcher un enfant de monter sur le toit.
- **M. Jean-Luc Kissling** appuie l'intervention de M. Rebetez, il faut absolument anticiper et planifier pour éviter d'avoir ce genre de problème.
- **M. Christian Bays** constate que la Municipalité anticipe ces projets avec l'étude du préavis 25/2012.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

**Résultat : le Préavis 29/2012 est accepté par 50 Oui et 4 Abstentions.**

<p><b>PREAVIS MUNICIPAL N° 30/2012</b>  <b>Ecoteaux – Aménagement du centre du village</b></p>
--

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis.
- **M. Jean-Paul Rubattel**, Président de la commission ad' hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Frédéric Etter, Président de la COGEST**, demande à la commission ad' hoc s'il s'agit de remarques ou d'amendements. Il demande : que va-t-il se passer si Maraçon refuse sa participation financière ?
- **M. Jean-Paul Rubattel** précise qu'il s'agit bien de remarques.
- **M. Olivier Sonnay Municipal** : cela a longtemps été discuté avec Maraçon. Si la participation financière prévue est refusée par cette commune, tout sera remis en question.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

**Résultat : le Préavis 30/2012 est accepté par 53 Oui et 1 Abstention.**

### POSTULAT DE M. MARKUS PICHLER

Invite la Municipalité à présenter un rapport sur l'organisation scolaire dans le sens des propositions faites par le groupe de travail « fusion - social école » et notamment le financement des écoles par la caisse communale (intégration du budget et de la gestion financière à la bourse communale).

- **Le Président du Conseil** donne la parole à M. Pichler.
- **M. Markus Pichler** annonce qu'il retire son postulat et attend le préavis municipal.

### Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Philippe Tailens** tient à remercier la Municipalité ainsi que le personnel communal pour le travail fourni cette année : « on dirait que la commune d'Oron a toujours existé ! ».
- **M. Christian Bays** revient sur le problème de parking sauvage à Palézieux-gare.
- **M. Thierry Menétréy, Municipal** : l'étude de faisabilité du P+Rail va prendre fin début 2013 ; ensuite, la commune va se baser sur cette étude. Le projet du quartier des Sauges arrive également à son terme. Dès lors le projet du P+Rail va avancer.
- **Mme Danièle Richard, Municipale**, indique qu'il y aura bientôt une 2<sup>e</sup> personne pour la surveillance du parcage.
- **M. Pierre-André Raynaud** félicite la Municipalité pour le déplacement de la patinoire à Oron-la-Ville et l'utilisation de la cafétéria du football.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, remercie les membres du Conseil Communal pour l'important travail de cette année et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année.
- **Le Président** rappelle de venir s'inscrire pour le projet de commission thématique. Il remercie la Municipalité, le personnel communal ainsi que le service de déneigement pour le travail fourni. Il souhaite un Joyeux Noël et une belle Année 2013 et clôt cette séance.

La séance est levée à 23h15.

**Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 22 décembre 2012**

Le Président

  
Alain Maibach

Au nom du Conseil Communal



La Secrétaire

  
Lorraine Bard